Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 11 (1875)

Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

FRIBOURG. 15 Juin 1875.

11e année. No 12.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE.

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Les déshérités de la Fortune, de la Nature et de l'Intelligence à l'école primaire. — Caisses d'épargne scolaires. — Correspondance. — Chronique bibliographique. — Partie pratique.

Pédagogie pratique.

Les déshérités de la Fortune, de la Nature et de l'Intelligence.

Les élèves déshérités de la fortune, disgraciés de la nature, ou mal doués du côté de l'intelligence, ont-ils droit à quelques ménagements de la part de leurs instituteurs et institutrices et des Commissions d'éducation ?

Telle est la question que nous aurions aimé à voir traiter dans l'une de nos assemblées générales, et partant dans nos conférences. Puisqu'il n'en a pas été ainsi, nous devons nous borner à la traiter nous-même dans l'*Educateur*.

Nous commencerons par la première catégorie, celle des élèves déshérités de la fortune, celle des enfants pauvres, en un mot. Quelle est la situation de cette classe d'écoliers? Sont-ils assurés de faire leurs trois repas par jour? Reçoivent-ils régulièrement avant d'aller en classe le pain, la soupe ou le café du matin? ont-ils une soupe,

du pain à midi et un supplément régulier, le soir, à la nourriture du jour ? Ventre affamé, comme on dit proverbialement, n'a pas d'oreille. Pour aller en classe, les enfants pauvres sont-ils munis du matériel d'école nécessaire, plumes, encre, papier, cahiers? Ont-ils à la maison, pour travailler, un lieu séparé de celui où s'entasse toute la famille et une table pour y écrire à tête reposée, à leur aise, avec un luminaire approprié à leur travail ?

Poser ces questions, c'est les résoudre négativement pour beaucoup d'enfants. Les enfants des pauvres, irrégulièrement nourris, rarement pourvus du matériel nécessaire, entravés dans leur travail domestique par toute espèce d'obstacles insurmontables, ne peuvent évidemment pas, avec la meilleure volonté du monde, remplir leurs devoirs d'écoliers avec la même assiduité, la même exactitude et le même succès que leurs condisciples plus favorisés du côté de la position sociale. On ne peut donc exiger des premiers ce qu'on est en droit d'exiger de ces derniers et l'enfant pauvre a des titres réels à des ménagements de la part de l'instituteur et des Commissions d'éducation. La justice et l'humanité leur en font un devoir impérieux, bien qu'il ne soit pas très aisé d'exprimer ou de traduire ce devoir en article de règlement ou en formules positives. Qu'on ne nous dise pas, avec certains esprits étroits et faux, que la justice exige que les élèves pauvres ou riches soient tous traités de même. Ceux qui parlent ainsi sont ceux qui n'ont pas le respect de la pauvreté ni l'amour de leurs semblables, seul capable cependant de faire de l'instituteur un véritable disciple de Pestalozzi.

Je ne parle pas de ces êtres sans élévation et sans cœur qui ont au contraire le culte de l'homme riche ou de celui qui le remplace souvent, dans notre société actuelle, l'homme influent, et qui, réservant toute leur sévérité pour les enfants sortis de la classe inférieure ou des familles sans importance, sont toujours prêts à s'incliner devant les fils des puissants du jour, parce qu'ils savent qu'en flattant les enfants, on gagne les pères dont on intéresse la tendresse et l'amour-propre aux succès vrais ou supposés des enfants. Le respect, l'amour du pauvre, manque aussi trop souvent à nombre d'hommes soi-disant avancés, pour lesquels la politique est tout et l'humanité une chose accessoire.

Les enfants contrefaits, manchots, boîteux, atteints de gibbosité,

difformes en quelque façon, les disgraciés de la nature, en un mot, ne méritent pas moins d'égards que les indigents et ont d'autant plus besoin de la sollicitude de leurs maîtres et maîtresses que leurs infirmités les exposent aux mauvaises plaisanteries, aux quolibets et aux malignes et blessantes allusions de leurs compagnons d'étude et de jeux. Loin de nous associer aux railleurs ou de leur donner gain de cause par une tolérance coupable, notre devoir à nous, instituteurs de tous les degrés, est de protéger ces déshérités de la nature, déjà assez malheureux. Déjà aigris peut-être par le sentiment d'une infériorité imméritée, combien ne le seront-ils pas davantage s'ils se voient livrés sans défense aux lazzis de camarades impitoyables ?

Amis et protecteurs des pauvres, nous devons l'être de tous les opprimés. N'est-ce pas ainsi que nous nous rendrons dignes du *beau nom d'éducateurs?*

Les mêmes égards et la même sollicitude sont dus aux enfants chétifs et maladifs, à tous ceux enfin que leur état de santé rend incapables d'un travail suivi. Rabroués et mal vus souvent par leur propre entourage, qui ne comprend pas leur faiblesse et leurs souffrances, que ces petits malheureux trouvent du moins à l'école la compassion qui leur manque parfois jusque sous le toit domestique !

L'indulgence et les égards sont peut-être plus difficiles à observer à l'égard de cette autre classe d'élèves que nous nommons les déshérités de l'intelligence. Que de fois nous sommes tentés de confondre avec les paresseux proprement dits, les jeunes gens bornés, d'une conception lente ou qu'une mémoire ingrate empêche de retenir ce qu'ils ont appris. Que de fois cependant ces enfants mal doués, que l'on ne se gêne pas de traiter de *buses*, ont donné un démenti éclatant à leurs maîtres par leurs progrès soudains et le développement extraordinaire qui s'opère dans les intelligences les plus rétives et même de celles qui semblaient fermées à tout progrès, pendant que les petits prodiges qui nous étonnaient par leurs succès se voient subitement arrêtés dans leur croissance intellectuelle et tourner à la médiocrité complète, lorsqu'ils ne reculent pas jusqu'à l'idiotisme. Que l'exemple de plus d'un homme célèbre déclaré incapable et sot par ses premiers maîtres, soit toujours présent à l'esprit de celui qui enseigne, quand il s'agit de por-

ter un jugement définitif sur les facultés de ses élèves. Surtout que jamais les plus brillants dons de l'intelligence ne nous fassent oublier que ces dons, sans le cœur, peuvent être plus nuisibles qu'utiles à l'individu qui les possède, à la famille, à la société civile et humaine.

L'observation des principes que nous venons d'énoncer n'est sans doute pas aussi facile à un maître ou à une maîtresse qu'on pourrait se l'imaginer en théorie. La raison en est bien simple et bien aisée à comprendre. On exige tant de ceux et de celles qui instruisent la jeunesse, et le jour de l'examen, de l'épreuve annuelle venu, les jurys et les Commissions d'écoles ne prononcent que sur ce qu'ils voient et entendent et n'écoutent guères que pour la forme le rapport qu'on leur fait sur l'école, sur les dispositions naturelles des élèves, leur état physique et intellectuel, les circonstances atténuantes qui expliquent certaines déviations du programme et la marche de l'école en général pendant l'année scolaire qui vient de s'écouler. Les progrès que les examinateurs ont constatés dans l'examen annuel d'une bonne volée, ils veulent les retrouver, à chaque épreuve, dans l'examen des volées qui suivront; ils ne s'inquiètent pas de savoir si le maître a eu à opérer sur des intelligences aussi éveillées ou aussi bien préparées que celles de la précédente. A cet égard, la création d'inspecteurs d'écoles tirés du corps enseignant lui-même a certainement des avantages très-appréciables et qui le seront d'autant plus que l'homme enseignant, devenu l'inspecteur de ses égaux, se rappellera plus exactement les difficultés par lesquels il a passés et les obstacles contre lesquels il a eu à lutter dans sa carrière pédagogique.

L'antiquité, quoique parfois très dure aux malheureux, témoin le *væ victis* et les prisonniers de guerre enchaînés derrière le char des triomphateurs à Rome, avait aussi ses sages qui disaient : *Res est sacra miser* (le malheureux est chose sacrée). Le christianisme est venu ensuite honorer et même en quelque sorte sanctifier la pauvreté dans la personne de son divin chef. Honorons-la aussi pour notre part tout en cherchant à la diminuer et à l'éteindre, si c'est possible; car la misère rend souvent l'homme amer et mauvais. Les infirmités et les souffrances irritent aussi souvent ceux qui en sont atteints. Travaillons à en adoucir l'amertume par la bonté,

le plus beau don que Dieu ait fait à l'homme. Avec les pauvres d'esprit, nous nous armerons de patience en pensant que mieux vaut encore l'ignorance avec un bon caractère que l'intelligence sans cœur. C'est encore le meilleur moyen d'en tirer parti.

« Patience et longueur de temps,
» Font plus que force ni que rage. »

A. Daguet.

Les Caisses d'épargne scolaires.

Les objections faites à la création des Caisses d'épargne scolaires, tombent devant le plus grand argument possible, celui de l'expérience heureuse et déjà ancienne de la Belgique. Voici ce qu'en dit un expert, M. de Malarce, dans une brochure qui vient de paraître (1).

Vers le temps de la rentrée des classes, en automne 1866, M. Laurent, professeur de droit civil à l'université de Gand, réunit quelques-uns des directeurs des écoles de la ville et leur exposa qu'il voulait enseigner l'épargne aux enfants, qui sont les meilleurs agents de toute rénovation sociale, apprendre par là aux futurs travailleurs que les petites économies, répétées et bien placées, ont leur valeur, et une valeur considérable ; qu'ainsi un enfant de sept ans qui prendrait l'habitude d'épargner dix centimes par semaine sur les sous qu'on lui donne le dimanche pour ses friandises, se trouverait, à sa majorité, propriétaire d'une somme de près de 100 francs ; que l'épargne nous habitue à modérer la satisfaction de nos besoins factices ; que c'est un exercice moral qui fortifie la volonté, et que c'est aussi le moyen qui mène à la fortune les plus déshérités, comme le moyen qui sauvegarde la fortune des plus riches : car un sou épargné peut être la graine d'un million, cela s'est vu, avant et depuis Franklin ou Lafitte ; un sou gaspillé peut ouvrir une fissure au termite qui ruinera la plus grosse maison. Dans l'intérêt de la richesse nationale et de la moralité publique, l'enseignement de la petite épargne convient donc aux enfants de toutes les classes de la société : mais il plus recommandable encore aux enfants pauvres ou peu aisés qui voient chez eux plus de petits sous que de grosses pièces, et pour qui l'épargne sera un jour le seul élément de fortune et peut-être la principale condition d'existence.

Sur ces préliminaires, M. F. Laurent décrivit son système des Caisses d'épargne scolaires ; puis s'étant assuré qu'il était compris et qu'il serait secondé, il s'en alla d'école en école, et même de classe en classe, pour donner aux enfants des leçons d'économie et préparer ainsi l'enseignement des maîtres.

(1) *Les Caisses d'épargne scolaires et les Pennybanks.* Paris, 1875. Librairie Guillaumin et C^e^.

Dès la fin du mois d'octobre 1869, deux écoles communales de Gand furent munies chacune d'une Caisse d'épargne scolaire, et peu à peu, grâce aux encouragements donnés par le Conseil communal, par la Commission des écoles de la ville et par deux sociétés libres de bienfaisance populaire, l'institution s'est propagée dans les autres écoles gratuites de la ville, dans les écoles payantes, dans les salles d'asile même, et enfin dans les écoles d'adultes. Aujourd'hui, sur les 15,000 élèves qui fréquentent ces écoles, plus de 13,000 sont parvenus, par la petite Caisse d'épargne des sous, à s'ouvrir un livret à la grande Caisse d'épargne.

Il est bien intéressant de voir en détail les progrès merveilleux de cette petite Caisse d'épargne qui, d'après le dernier rapport officiel du directeur général de la Caisse d'épargne nationale de Belgique, M. Léon Cans, paraît avoir influé considérablement sur les mœurs de toute la population ouvrière ; car les enfants des écoles, en attendant qu'ils soient des chefs de famille économes, ont déjà initié leur famille au culte de la Caisse d'épargne. Il est juste de dire aussi que le gouvernement belge, frappé des excellents résultats des Caisses d'épargne scolaires, a fait publier en français et en allemand et adresser à toutes les écoles primaires et normales et aux bourgmestres de la plupart des communes de la Belgique, les *Conférences sur l'épargne dans l'école*, dont M. Laurent avait fait le principal instrument de sa fondation, et cette propagande a servi non-seulement à multiplier les créations de Caisses scolaires, mais à attirer les ouvriers dans la grande Caisse d'épargne. C'est ainsi que l'administration belge explique la progression extraordinaire, constatée en 1873 dans le nombre des livrets de la Caisse nationale, qui de 62,653 s'est élevé en un an à 77,035, accroissement de plus de 22 %. Aussi bien la ville de Gand, foyer de ce progrès, tend à s'élever au premier rang des villes économes de l'Europe : pour une population de 120,000 habitants, elle comptait déjà en 1873 près de *14,000* déposants, alors que la Belgique entière, pour une population de 5 millions d'habitants, ne comptait guère plus de 100,000 déposants, en comprenant les clients de 4 anciennes Caisses particulières avec ceux de la Caisse générale de l'Etat, créée par la loi de réforme des Caisses d'épargne en 1865. Et l'on peut bien dire que les petites Caisses scolaires sont pour beaucoup dans cette honorable prééminence de la ville de Gand. En 1873, dans les écoles communales gratuites de Gand, sur 7980 élèves, 7,583 versaient à leur Caisse scolaire ; dans les écoles primaires payantes, fréquentées par les élèves plus aisés, sur 1,079 on en comptait 640; dans les écoles gardiennes, salles d'asile pour les enfants de 2 à 7 ans, sur 3039 élèves, 1,320; et enfin dans les écoles d'adultes, régulièrement fréquentées tous les soirs de la semaine et le dimanche par 3,285 ouvriers et ouvrières, 2,889. Au total, à la fin de l'année 1873, sur 15,393 élèves, 13,012 versaient leurs sous, voire même leurs centimes, à la Caisse scolaire, et par là ils avaient amassé un avoir de 463,064 francs.

A la fin de la première année, en 1867, on avait inscrit 5,891 élèves

économes, avec 31,907 francs d'épargnes; en 1869, 10,537 économes avec un avoir de 96,298 francs : en 1871, 12,153 économes et 297,996 francs; et l'on atteint aujourd'hui le chiffre de 14,000 économes et un demi-million de francs. En 8 ans, un demi-million ainsi amassé par sous et centimes, cela mérite bien l'intérêt qu'on prend à cette œuvre Et la valeur du service rendu à la population ouvrière apparaît bien plus grande encore si l'on considère que plus de 10,000 — on pourra dire bientôt presque tous les enfants de cette ville — font, par ce moyen, l'apprentissage de l'épargne, et promettent une génération profondément améliorée.

Aux premiers temps de la fondation des Caisses scolaires, les parents des élèves étaient si éloignés des habitudes économes, qu'ils voyaient d'assez mauvais œil cette institution; ils ne tardèrent pas à se convertir, prêchés par leurs enfants eux-mêmes, qui rapportaient dans la famille les leçons de l'école; et peu à peu ces parents, ainsi édifiés, se firent un plaisir de contribuer à l'épargne de leurs enfants en leur donnant des sommes plus fortes; et l'on vit apporter à la Caisse scolaire, au lieu de centimes et de sous, des pièces de 20 et de 50 centimes.

On commença l'expérience par les classes supérieures, où l'on pouvait expliquer aux élèves, par le calcul, les effets saisissants de la capitalisation des intérêts, et montrer aussi toute l'importance morale de la prévoyance. Ces élèves une fois bien formés, les plus jeunes suivirent tout naturellement l'exemple des « grands » et l'entraînement fût général. Pour mettre à profit l'exemple que nous avons là, nous devons noter encore que les jeunes filles se sont montrées plus portées à l'épargne que les garçons, et, dans les classes d'adultes, les femmes plus que les hommes. La femme est la ménagère naturelle de la famille, surtout chez les ouvriers. Et c'est pourquoi les législateurs anglais, en gens pratiques, ont fait résolument une exception à la loi civile ordinaire en autorisant la femme, même mariée, à exercer librement la vertu de l'épargne. La loi belge, en 1865, a également adopté cette disposition.

Dans sa lettre d'envoi, M. de Malarce dit entre autres : « Vous verrez dans cette brochure les résultats qu'en cinq mois j'ai obtenus en France, par mes seuls efforts individuels. Car, chargé par le gouvernement de continuer mes études des caisses d'épargne étrangères, j'ai rapporté de cette mission la formule de la Caisse d'épargne scolaire et j'ai agi de ma libre initiative, dès la rentrée des classes du mois d'octobre 1874, pour introduire cette institution dans nos écoles en France. Malgré la difficulté des temps troublés où nous sommes, j'ai reçu des adhésions et des concours qui m'ont étonné. L'œuvre fonctionne aujourd'hui dans 17 départements, et les ministères du commerce et de l'instruction publique, frappés de ces résultats, viennent de décider qu'ils me seconderaient en recommandant l'œuvre officiellement, mais tout en lui laissant son caractère de libre initiative et de dévouement volontaire de la part des instituteurs. »

(La fin au prochain numéro.)

CORRESPONDANCE.

Lausanne, le 25 Mai 1875.

Monsieur le rédacteur,

Le Grand Conseil a fait bon accueil au projet relatif à l'augmentation du traitement des régents. Ce projet a été adopté en premier débat, malgré une demande d'ajournement, qui a provoqué une courte discussion.

Il existe chez nous, comme ailleurs, certaines préventions contre le corps enseignant ; ces préventions tendent heureusement à disparaître : mais il en reste assez pour qu'elles trouvent des échos au Grand Conseil chaque fois que la question des traitements revient devant l'autorité législative. C'est M. le député Mercier, de Daillens, qui a fait entendre cette note dans le récent débat. M. Mercier prétend que les régents ne sont jamais contents ; qu'ils sont suffisamment payés pour cinq à six mois de travail, qu'ils ont par année ; que souvent les régents brévetés peuvent être remplacés avantageusement par d'autres, sans brevets, qui coûtent moins cher, etc., etc.

Je ne crois pas qu'on ait pris la peine de relever ces idées un peu rabâchées. M. le conseiller d'Etat Ernest Ruchonnet à soutenu aussi la demande d'ajournement. Il faut dire que les comptes de l'Etat pour 1874 bouclent par un énorme déficit : M. Ruchonnet, qui a la garde de nos finances, devait naturellement appeler l'attention sur les conséquences financières du projet. Il l'a fait, du reste, dans un très bon esprit et en reconnaissant la nécessité de l'augmentation ; son principal argument assez plausible d'ailleurs, se basait sur ce fait que le projet n'étant pas encore connu dans le pays, il était nécessaire qu'on se rendit à l'avance un compte exact des charges nouvelles qui en résulteront, soit pour l'Etat, soit pour les communes. Quand on parle de M. Ruchonnet, on s'attend à trouver un politique plutôt qu'un simple financier. Mais le politique pouvait être ici d'accord avec l'administrateur. Notons-le bien vite cependant, à l'honneur du Grand Conseil, la demande d'ajournement, même avec l'appui de l'ancien directeur de l'Instruction publique devenu ministre des finances, a néanmoins été repoussée; une dizaine de députés à peine se sont levés à la contre-épreuve.

Des demandes de confirmation et d'appel au peuple, présentées avec beaucoup d'habileté par M. de Vos et M. Aymon de Gingins dont on se rappelle la précédente campagne contre l'augmentation des traitements, ont eu le même sort. Au sujet de la confirmation des régents, M. de Tavel a rappelé les effets désastreux que cette mesure a eus en 1865 ; il est évident que les conséquences en seraient encore plus graves actuellement, avec la pénurie qui va sans cesse croissant.

On peut augurer donc bien de ce premier vote. Le Grand Conseil a compris la situation et je ne suis pas éloigné de penser que le peuple, quoi

qu'on en dise, ne ratifie la décision de ses mandataires, lorsqu'il sera éclairé sur la situation.

On va imprimer et répandre dans le canton l'Exposé des motifs qui accompagne le projet, ainsi que le rapport de la Commission du Grand Conseil. Ces deux pièces sont concluantes. Le second débat n'aura lieu qu'en automne, attendu que la loi ne doit déployer ses effets qu'à partir du 1er Janvier 1876. D'ici là, les esprits pourront s'éclairer tout à fait et j'ai la conviction que, dans l'intervalle, plus d'un opposant en viendra à reconnaître qu'une nécessité impérieuse justifie l'augmentation proposée.

Le Département de l'Instruction publique et des cultes dirigé par M. le conseiller d'Etat Boiceau vient d'adresser, en date du 16 mars, aux commissions d'inspection des écoles du canton une circulaire relative aux examens. Cette circulaire établit plusieurs points dont voici les principaux.

L'échelle de 1 à 10 est adoptée pour les examens. La moyenne requise pour l'admission est représentée par le chiffre 6. La Direction de l'Instruction publique espère que cette échelle permettra d'apprécier les examens avec une exactitude minutieuse. On pense éviter par là l'abus des points en avant et des points en arrière.

La Direction blâme les dispenses totales de l'Ecole accordées aux élèves pendant l'été par certaines commissions d'école.

La Direction n'estime pas pouvoir diminuer le nombre des branches sur lesquelles doit porter l'examen selon le vœu exprimé par quelques commissions d'écoles. Cette innovation préjugerait la question du plan d'études dépendante de la prochaine révision des lois et règlements. La Direction recommande d'insister sur la religion, le français et le calcul et permet d'employer moins de temps à l'histoire et à la géographie. Pour les autres branches, l'interrogation de quelques élèves suffit.

Quant aux examens par écrit, pour ne pas fatiguer outre mesure les enfants, on se bornera à la composition, au thème et à l'arithmétique.

La dictée, avec les exercices y relatifs durera une heure et demie; la composition, une heure. Il s'agit ici du degré supérieur. Les thèmes corrigés doivent être envoyés à la Direction avec l'indication du nombre des fautes sur chaque feuille: seront envoyées de même les feuilles d'analyse et de composition.

Le matériel d'ameublement scolaire est recommandé à la sollicitude des autorités scolaires.

NB. Je vous envoie ci-joint pour la Partie pratique les dictées et sujets de compositions donnés aux élèves pour les visites de printemps 1875.

J'y joins l'*Exposé* de motifs du projet de décret sur l'augmentation du traitement des régents. Ce document n'est pas sans intérêt, ne serait-ce que par quelques détails statistiques. Ainsi il nous apprend 1° que la population scolaire comprend 32,870 enfants à l'école primaire seulement; 2° que ces élèves sont répartis entre 784 écoles; 3° qu'au lieu des 784 instituteurs et institutrices ou régents et régentes, comme on dit encore volontiers dans le canton de Vaud, il n'y en a que 713 qui aient un brevet et

que contrairement au texte de la loi, il a fallu bon gré mal gré y pourvoir par des maîtres et maîtresses non brévetés; que 24 concours *de repourvue* sont restés infructueux.

L'Exposé constate 4° la retraite de bon nombre d'instituteurs et le petit nombre au contraire des recrues que fait l'école normale. Pour faire face aux besoins intellectuels du pays, il faudrait 40 candidats chaque année. Or il n'y en a en moyenne que 16. L'exposé explique cet abandon de la carrière enseignante par l'insuffisance des traitements, et donne comme pièce à l'appui le compte d'un régent marié (1). L'exposé se fonde aussi pour demander l'augmentation sur ce qui se pratique dans les autres cantons où l'augmentation est proposée. A Neuchâtel, par exemple, le minimum avait été de 1,200; il va être porté à 1.500, si le Grand Conseil adopte le projet.

L'auteur de l'exposé se défend à plusieurs reprises du reproche de solliciter une augmentation dans un moment où la situation financière exige la plus grande économie. Mais il y a là une question d'urgence.

D'après le projet, le minimum du traitement serait pour un régent brévetè de 1,400 fr., pour un régent provisoire de 900 fr., pour une régente brèvetée 900 fr., pour une régente provisoire 500 fr. Le traitement serait en outre augmenté par les subsides de l'Etat dans la proportion des années de service.

Pour les régents : De 5 à 10 ans, 50 fr.; de 10 à 20 ans, 150 fr.; de 20 ans et en sus, 200 fr.

Pour les régentes : De 5 à 10 ans, 35 fr.; de 10 à 15 ans, 70 fr.; de 20 ans et en sus, 150 fr.

Compte d'un régent marié ayant trois enfants.

Viande de boucherie, 4 livres par semaine, à 65 cent.	fr.	135»20
Achat et engrais d'un porc (donnant net 200 $\overline{u}$ de viande). (3,6 onces de viande par personne et par jour. Le soldat au service en reçoit 10 onces).		50»—
Pain 2 $^1/_2$ livres par jour, à 20 cent. ($^1/_2$ livre par personne)		182»50
Pommes de terre, en sus de la récolte du plantage . . .		8»—
Lait, 1 $^1/_2$ pot par jour, à 22 cent. ($^3/_{10}$ pot par personne) .		120»45
Beurre de table, $^1/_2$ livre par semaine, à 70 cent.; beurre et graisse		50»—
Fromage, 1 livre par semaine, à 60 cent.		30»—
Sucre, 10 livres, à 50 cent.		5»—
Café, 25 livres, à 1 fr. 20 cent.; chicorée		32»—
Sel, épices		5»—
A reporter,	fr.	618»15

(1) Ce compte est instructif; nous croyons devoir le reproduire à la fin de ces lignes.

		Report	fr. 618»15
Vin, 100 pots par an, à 70 cent. (soit $^1/_{18}$ pot par jour et par personne)			70»—
Bois, 1 moule sapin et 50 fagots			50»—
Eclairage			10»—
Achats et réparations de mobilier et d'ustensiles de cuisine, etc.			10»—
Chaussure	Mari	25	67»—
	Femme	12	
	Enfants	30	
Coiffure	Mari	18	43»—
	Femme	10	
	Enfants	15	
Linge personnel	Mari	10	38»—
	Femme	8	
	Enfants	20	
Habits	Mari	100	200»—
	Femme	50	
	Enfants	50	
Linge de ménage. Achat, entretien, blanchissage, lessive, etc.			25»—
Impôt mobilier, cantonal et communal (calculé sur un traitement de 1,400 fr.)			12»—
Assurance mobilière			2»—
Impôt militaire			11»25
Contribution pour la pension de retraite			20»—
Frais d'instruction pour les enfants, achat d'étrennes			30»—
Achats de livres pour l'instituteur			10»—
Collectes et souscriptions			10»—
Contributions pour les secours mutuels; médicaments, etc.			12»—
Abonnement à l'*Educateur*, 5 fr.			5»—
Argent de poche			60»—
		Total :	fr. 1303 40

Nous ne pensons pas qu'il puisse y avoir grand'chose à changer dans ce compte, nous dirons plus : dans un travail élaboré par le chef du Bureau de statistique du canton de Berne et publié dans le *Journal de statistique suisse*, nous trouvons un compte analogue, mais avec cette différence que le savant rédacteur de ce calcul arrive à un chiffre total dépassant de beaucoup celui que nous avons posé comme chiffre normal, puisqu'au lieu de 1303 fr. 40 c. que nous indiquons comme minimum, il accuse un total de fr. 1887.

Compte annuel d'une famille d'instituteur composée de cinq personnes.

I. Nourriture.

Pain, 3 livres par jour	Fr.	229
Lait, 2 pots par jour	»	219
Viande de boucherie, 4 livres par semaine	»	166
Beurre, 1 livre par semaine	»	60
Pommes de terre, légumes, etc., 3 fr. par semaine	»	156
Café, 2 livres par mois.	»	31
Fromage, $^1/_2$ livre par semaine	»	23

II. Vêtements.

Habits	»	260
Chaussure	»	65

III. Logement.

Loyer	»	360

IV. Chauffage et éclairage.

Bois, 2 moules	»	120
Tourbe	»	30
Pétrole, 1 livre par semaine	»	18

V. Blanchissage.

Blanchissage	»	52

VI. Impôt.

Sur fr. 2000	»	70

VII. Soins médicaux.

Soins médicaux	»	30
	Fr.	1889

Le chiffre de 1303 fr. 40 c. ne représente uniquement que ce qui est nécessaire pour vivre à une famille de cinq personnes ; il n'est pas question d'épargne, et encore les conditions sont supposées être des conditions normales ; il n'est rien prévu pour les cas, possibles pourtant, de maladies prolongées, de revers, etc.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.

La Règle cosmographique et le Cadre mobile pour l'enseignement intuitif, par Ernest Recordon. Pour les demandes, s'adresser à Paris, chez Sandoz et Fischbacher, 33, rue de Sèvre. — Pour la Suisse, chez M. Sandoz, éditeur, à Neuchâtel et chez M. Richard, libraire, à Genève, où chez l'inventeur, 49, route de Chêne.

Lorsque l'homme veut se faire une idée nette et précise d'une grandeur,

il la compare à une autre grandeur de même nature prise pour unité et le résultat de la comparaison s'exprime par un nombre.

Le choix de l'unité, bien qu'arbitraire au point de vue rationnel cesse de l'être si l'on consulte notre faculté de conception.

Ainsi ce serait folie que de vouloir saisir par la pensée les distances sidérales en les évaluant en mètres ou même en kilomètres.

Mais grâce à l'unité qu'emploient les astronomes, c'est-à-dire le chemin que parcourt la lumière en une seconde et qui est de 77,000 lieues de 4 kilomètres, ces mêmes distances deviennent intelligibles et l'homme peut se faire une idée nette de l'univers astral.

Si, quittant les régions célestes, nous abaissons les regards sur notre humble planète, il semble que les dimensions réelles doivent devenir plus appréciables à notre intellect. Il n'en est rien, tant est bornée notre faculté d'abstraire! En effet, quand nous saurons que la circonférence de la terre est de 40,000 kilomètres linéaires, que la superficie est de 509,300,000 kil. carrés à 50 fois la distance du parallèle, et que son volume est de 1,081,000,000,000 kil. cubes, — aurons-nous une intelligence nette de ses dimensions? en aucune sorte, les nombres qui précèdent se refusant d'une façon absolue à l'étreinte de l'imagination.

Ici encore, il nous faudra avoir recours à des unités nouvelles ou, ce qui revient au même, à des comparaisons, lesquelles du reste seront plus ou moins ingénieuses. En voici une qui nous permettra d'estimer la surface de notre globe, tout en frappant notre esprit d'étonnement.

Qu'un homme monte sur le sommet d'une montagne ordinaire d'où le paysage s'étende à quinze lieues dans tous les sens, ce n'est que successivement que notre observateur pourra étudier les détails du panorama qu'il a devant les yeux. Si l'on réfléchit maintenant que ses regards n'embrassent que la 40,000^{me} partie de la superficie de notre globe, on arrivera à cette conséquence que s'il lui était donné de voir défiler tous ces panoramas et qu'il lui fût loisible de les examiner chacun pendant une heure, il ne lui faudrait pas moins de neuf ans pour épuiser toute la collection! De tout ce qui précède, il ressort que lorsque l'on veut enseigner la géographie physique, il importe de ne pas insister sur les valeurs métriques des dimensions de la terre, ainsi que sur celles de ses accidents, mais bien de faire apprécier leurs grandeurs relatives. Cette tâche devient très aisée, grâce au simple et ingénieux appareil imaginé par M. Ernest Recordon.

Une règle longue de un mètre est mobile autour de son centre dans un plan vertical. Placée horizontalement, elle nous indique le diamètre de l'équateur terestre; placée verticalement, le diamètre passant par les pôles, une petite lame de cuivre nous indique alors l'éplatement du pôle, un arc métallique, la courbure des mers. Une bande noire représente l'épaisseur relative de la croûte terrestre, une bande rouge la place occupée par le feu central.

Deux petites éminences, l'une de $^3/_{10}$ et l'autre de $^7/_{10}$ de millimètres, figureront les cimes orgueilleuses du Mont-Blanc et de l'Himalaya.

Un trait particulier nous indiquera la profondeur moyenne des mers deux lamelles de cuivre les hauteurs théoriques de l'atmosphère. Enfin, un petit arc gradué dont le centre coïncide avec le milieu de la règle permet de donner à celle-ci l'obliquité voulue sur le plan de l'écliptique. Comme on le voit, cet appareil très-simple, auquel M. Hirsch, directeur de l'Observatoire de Neuchâtel, donne le nom de règle cosmographique est éminemment propre à initier en quelques instants les élèves aux principes fondamentaux de la géographie physique. J'ajouterai que le même appareil permet aussi d'exposer très-simplement quelques principes de cosmographie, ayant trait à la détermination des latitudes et des longitudes. Nous sommes donc convaincus que la faveur que cet appareil a rencontrée dans les institutions et les maisons d'école ne fera que grandir.

Il semble que Monsieur Recordon se soit voué d'une manière toute spéciale à faciliter, dans l'enseignement, et la tâche du maître et le travail de l'élève.

Grâce à un cadre mobile de la plus extrême simplicité et d'un prix très-minime, on peut faire passer sous les yeux des élèves toute une collection de feuilles de n'importe quel format.

Jusqu'à présent on a dû, pour tous les tableaux nécessaires dans l'enseignement et d'un usage fréquent, avoir recours au cartonnage ; mais, outre que cette précaution est dispendieuse, il y a encore l'encombrement occasionné par un grand nombre de planches cartonnées, souvent de grandes dimensions. Il en résulte forcément que l'on restreint le nombre des tableaux nécessaires.

L'appareil de M. Recordon pare à ces deux inconvénients ; en un instant, la plus simple feuille devient une planche murale, ce qui permet, par conséquent, de se procurer pour une petite somme une grande quantité de tableaux lesquels étant sur simple feuille tiennent peu de place et peuvent être serrés dans un carton à dessins.

En raison de ces avantages, toutes les personnes compétentes n'ont pas hésité à donner à cet ingénieux appareil toute leur approbation et à le patronner dans les maisons d'école où son emploi ne tardera pas à se généraliser.

F. Didiée.

Histoire de la philosophie, par Alfred Fouillée, maître de conférences à l'école normale supérieure de France. Paris, librairie Delagrave, rue des Ecoles, 58. — 550 pages in-8°.

M. Alfred Fouillée n'est pas le premier venu dans le monde intellectuel et a déjà pris rang parmi les esprits méditatifs par une série de Mémoires et de travaux importants sur les diverses parties de la science des Idées, entre autres par son histoire de la philosophie cartésienne, de celle de Platon, de Socrate, une étude sur la République, où Aristote et Montesquieu sont mis en regard et comparés par une judicieuse et pénétrante analyse,

et enfin une étude sur Leibnitz, le premier des grands penseurs d'Outre-Rhin dans l'ordre chronologique.

Aujourd'hui, M. Fouillée nous donne une histoire complète de la philosophie, à partir de la métaphysique indoue des Kapila et des Gautama, jusqu'à Darwin, Stuart Mill et Herbert Spencer chez les anglais. Pour la philosophie française, le savant professeur, après avoir tracé le portrait de Maine de Biran, celui de Victor Cousin et de l'éclectisme, arrive aux économistes, aux socialistes et au positivisme de Comte que continuent en ce moment M. Littré et ses amis. Un livre comme celui de M. Fouillée ne s'analyse pas en quelques pages. Je ne puis donc faire ici que de butiner un peu dans l'immense trésor d'idées et de spéculations que déroule à nos yeux l'historien récent de la philosophie.

Ce n'est pas M. Fouillée qui confondrait cette histoire avec la philosophie elle-même ; car c'est justement l'un des points sur lesquels il se sépare nettement de l'éclectisme et de M. Cousin qu'il accuse d'avoir élevé l'histoire de la philosophie aux dépens de cette dernière *réduite* sous ce régime *à un enseignement oratoire et officiel des vérités de sens commun*.

M. Fouillée nous paraît avoir raison dans le procès fait au chef de l'école éclectique; seulement on se réconcilie un peu avec le procédé empirique, quand on voit comment, à force d'abstraction, le transcendantalisme allemand arrivait quelquefois à se perdre complétement dans une région inaccessible aux mortels. Depuis lors, il est vrai, le réalisme, le matérialisme même a bien pris sa revanche dans les écoles d'Outre-Rhin. Mais un reproche plus grave est adressé à la philosophie officielle de Cousin, c'est d'avoir arrêté le mouvement de la pensée qui n'a reparu qu'en se rattachant ou à Maine de Biran ou à Kant.

Concernant le positivisme de Comte dont la doctrine fait fortune aujourd'hui parmi les esprits assez nombreux qui ne veulent admettre, même dans l'ordre moral, que ce que l'on peut prouver mathématiquement, M. Fouillée nous montre M. Comte admettant, sans le prouver, que *la seule expérience est celle des sens, que la psychologie est impossible et que tout* se réduit à la physiologie. Autre conséquence de ce système : M. Comte supprime la liberté individuelle et sociale au profit d'une aristocratie intellectuelle, aussi injuste que toute autre. Les économistes et les socialistes ont cela de commun qu'ils poursuivent le progrès social. Mais M. Fouillée estime que, si les premiers pèchent par optimisme, le pessimisme est souvent au fond de la doctrine des socialistes. Ils ont trouvé une réfutation vigoureuse dans un des leurs, le fameux Proudhon.

L'école anglaise, selon M. Fouillée, niant la liberté morale ne peut fonder ni véritable devoir ni véritable droit. L'école allemande de Schopenhauer rejette également le libre arbitre, affirme la négation, demande et convie les consciences à l'anéantissement de soi et de cet univers qu'il déclare mal fait et mauvais. Hartmann, un des disciples de Schopenhauer, est allé plus loin encore et croit que le monde finira par s'anéantir lui-même quand il aura la pleine conscience de sa misère. C'est cette triste philoso-

phie, *et la philosophie du néant et du désespoir*, qu'un membre du corps enseignant proposait par parenthèse, comme le dernier mot de la science et la base de la théorie pédagogique au congrès de Winterthour. Mais l'exposé de cet instituteur ne pouvait fort heureusement trouver faveur au sein d'une assemblée d'hommes profondément pénétrés de l'idée du devoir et du perfectionnement.

La première chose à faire, si cette doctrine était vraie, ce serait de fermer les écoles. Le suicide et l'anéantissement n'ont pas besoin d'une grande nourriture intellectuelle ; on est toujours assez instruit pour mourir. C'est à vivre, à bien vivre et à mourir en sages, si possible, que nous convie la philosophie vraie, celle des véritables grands hommes.

Alexandre Daguet.

Aux instituteurs.

Messieurs,

La Commission des écoles primaires de St-Imier a ouvert, il y a quelques jours, un deuxième concours pour la desservance de la première classe primaire des garçons de cette localité, bien que M. Wild, instituteur de la deuxième classe se fût présenté comme candidat lors du premier concours. Sa non élection n'est que le résultat de cabales et d'intrigues individuelles dont plusieurs paraissent être dupes à St-Imier même.

La réputation de M. Wild est solidement établie dans le district de Courtelary et ses capacités sont connues de chacun. Postuler avec lui une place, que ses connaissances, ses qualités distinguées et quinze ans de service dans la localité semblent lui mériter, serait manquer à la solidarité qui doit régner parmi les membres du corps enseignant.

Aussi, nous nous permettons d'espérer qu'aucun instituteur ne répondra à la deuxième mise au concours de la première classe primaire de Saint-Imier.

Souvenons-nous que l'union fait la force.

Corgémont et Courtelary, le 8 Juin 1875.

Au nom du Synode du cercle de Courtelary :

Le Président,
A. GYLAM, instituteur.

Le Secrétaire,
J.-J. Sauvant.

Le Rédacteur en chef : A. Daguet.

Fribourg. — Imprimerie Edouard Bielmann.